

RÈGLEMENT

Version du 18 décembre 2022

1 - GÉNÉRALITÉS

Le « BISON TRAIL » est une épreuve pédestre organisée par l'association « For'Trail » répondant à la réglementation des courses hors stade. L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires, concert, repas) se situe sur le site de la Malcombe – Avenue François Mitterand – 25000 Besançon.

2 - INSCRIPTIONS - DOSSARDS

FORMULES & PROGRAMME

Le Bison Trail propose 2 formules adultes :

- 36 Km (1400m D+/-) - Samedi 1er Avril 2023 - Départ 14h00
- 72 Km (2800m D+/-) - Samedi 1er Avril 2023 - Départ 8h00

Cette formule pourra se courir en solo ou en groupe de 2 à 6 coureurs.

Il est également proposé des épreuves pour les enfants au travers de différents ateliers. Il n'y a pas de courses chronométrées pour les enfants.

INTERNET

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet www.bison-trail.org en partenariat avec njuko.net

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le 29 mars 2023 ou présenter sur place une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique garantie annulation).

Tout engagement est personnel et le transfert d'inscription n'est pas autorisé.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

LIMITES D'ÂGE

Courses Adultes :

- 72Km : Plus de 18 ans
- 36Km : Plus de 18 ans

Inscriptions enfants :

- à partir de 6 ans et jusqu'à 11 ans.
- Le paiement se fera le jour de l'épreuve.

DOSSARDS

La participation aux épreuves adultes nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

La participation aux épreuves enfants se fera par le biais d'une carte remise à chaque inscription d'enfant le jour de l'épreuve.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :
Vendredi 31 mars de 18h à 21h, Samedi 1er avril de 6h30 à 14h00 – La Malcombe – Avenue François Mitterrand – 25000 Besançon.

3 - TARIFS INSCRIPTIONS INTERNET

Le prix d'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenue pour tous
- Le chronométrage électronique (sauf pour les formules enfants)
- Le ravitaillement
- L'accès aux services coureurs (kiné, garde-sac, douche...)
- L'accès aux ateliers pour les enfants

Tarif du 72Km :

	1 coureur	2 coureurs	3 coureurs	4 coureurs	5 coureurs	6 coureurs
avant le 31 janvier	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €	105 €
avant le 30 mars	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €

Tarif du 36Km :

	1 coureur	2 coureurs	3 coureurs	4 coureurs	5 coureurs	6 coureurs
avant le 31 janvier	25 €	30 €	35 €	40 €	45 €	50 €
avant le 30 mars	35 €	40 €	45 €	50 €	55 €	60 €

Activités enfants :

- gratuites

4 - ANNULATION / MODIFICATION D'INSCRIPTION

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉPREUVE

- 3 mois avant l'épreuve > Remboursement de 80 % de l'inscription
- 2 mois avant l'épreuve > Remboursement de 70 % de l'inscription
- 1 mois avant l'épreuve > Remboursement de 60 % de l'inscription

Les frais de transaction ne sont pas remboursés.

EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Dans le cas où l'organisation devrait reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, les personnes pourront demander le remboursement au même condition qu'en cas d'annulation

ANNULATION POUR RAISON MÉDICALE

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

Demande à effectuer par courrier à For'Trail – 34B, rue du Chasnot – 25000 Besançon accompagné du justificatif médical avant le 29 mars 2023 - cachet de la poste faisant foi.

MODIFICATION D'INSCRIPTION – CHANGEMENT D'ÉPREUVE

En cas de demande d'un coureur pour changer :

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage, aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 29 mars 2023 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne n'est pas autorisé.

5 - ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Un système d'hydratation de 500mL minimum.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

ÉQUIPEMENT FACULTATIF

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

ÉQUIPEMENT NON AUTORISÉ

Les bâtons sont interdits. Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours. ATTENTION : des contrôles peuvent être effectués au moment du retrait des dossards, au départ, sur le parcours et à l'arrivée. Le coureur peut être disqualifié en cas de non-respect de l'équipement.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 20kg sur le lieu de départ de votre épreuve.

Il y aura des vestiaires et des douches sur l'aire d'arrivée.

6 - CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont : – titulaires d'une Licence Athlé

Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2022-2023. – ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront fournir l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied ***en compétition*** ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

7 - PARCOURS

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

BARRIÈRES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires. Les services médicaux positionnés et responsables bénévoles sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

COURSE EN ÉQUIPE

Chaque coureur d'une équipe doit effectuer le même nombre de boucles que les autres coureurs de l'équipe à plus ou moins une boucle à la fin sous peine d'être exclu de la compétition.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement). « *RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT* ».

RAVITAILLEMENTS

Le BISON TRAIL est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Le 72 km s'effectue en semi-autosuffisance ; 11 ravitaillements solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Le 36 km s'effectue en semi-autosuffisance ; 5 ravitaillements solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Courses enfants : collation sur les différents stands d'atelier.

RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un mâchon sera servi aux participants adultes à l'arrivée.

8 - RÉCOMPENSES

72 Km Solo: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes). Lots uniquement pour les premiers H/F de catégories suivantes : Espoir, 22-39 ans, 40-59 ans et 60 ans et +

72 Km 2 à 6 : Trophées et lots pour les 3 premières équipes hommes, 3 premières équipes femmes, 3 premières équipes mixtes.

32 Km Solo: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes). Lots uniquement pour les premiers H/F de catégories suivantes : Espoir, 22-39 ans, 40-59 ans et 60 ans et +

32 Km 2 à 6: Trophées et lots pour les 3 premières équipes hommes, 3 premières équipes femmes, 3 premières équipes mixtes._

Pas de cumul: Un concurrent ou une équipe qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RÉCOMPENSES

Samedi 1er avril :

- La remise des récompenses se fera à 20h30 pour le 72 km
- La remise des récompenses se fera à 21h pour le 36 km

Les horaires sont susceptibles d'être modifiées.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

9 - SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

11 - UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL / ANNULATION COURSE

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Trail des Forts », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Par l'intermédiaire du Bison Trail, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres associations partenaires pour des événements similaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@bison-trail.org, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à For'Trail - 34B, rue du Chasnot – 25000 Besançon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

L'organisation du Bison Trail se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

En cas d'annulation de l'épreuve, le remboursement sera effectué selon les conditions indiquées dans le paragraphe « ANNULATION / MODIFICATION D'INSCRIPTION »

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Ce règlement peut évoluer par simple décision de l'organisation jusqu'au 31 mars 2023.
L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2023 au jour de la course et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.